



La Présidente

Arrêté n° 2021-332 du 21 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU l'arrêté 2010 DDT SEPR 477 du 29 novembre 2010 du Préfet de Seine-et-Marne fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 111 2003 « Boucles de la Marne »

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein du comité de pilotage local du site Natura 2000 « Boucles de la Marne » :

- **Madame Nathalie TORTRAT**, *conseillère régionale d'Île-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr